



SNASUB-FSU Normandie

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques



Collèges, lycées, GRETA, EREA, établissements d'enseignement supérieur,
rectorats, DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports : **des syndicalistes engagé-e-s au quotidien**

Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNASUB-FSU !

Grilles de rémunérations des personnels non titulaires administratifs, santé, sociaux

Pour rappel, quelques éléments sur nos salaires :

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 : 4,92278 €

Minimum fonction publique : 366 points. Suite à la revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} janvier 2026, (1823,03 € contre 1 801,80 €), la ministre de l'Action et des Comptes publics et le ministre délégué chargé de la Fonction publique et de la Réforme de l'État ont décidé d'utiliser « l'indemnité différentielle » afin que les agent-es publics dont l'échelon est inférieur au SMIC puissent atteindre le minimum légal. Les traitements impactés sont ceux en deçà de 371 points d'indice.

La grille de rémunération académique pour les agents de catégorie C est donc en-deçà du minimum légal (le SMIC).

Mise en place en Normandie de la grille de rémunération : septembre 2022. Elle a été rapidement caduque suite à l'inflation post-covid, de +15%. L'actuelle grille ne saurait nous satisfaire car elle va elle-même être caduque à la prochaine hausse du SMIC. Le SNASUB-FSU défend le principe de l'échelle mobile des salaires permettant d'ajuster les salaires au rythme de l'inflation.

Pour tout nouvel agent entrant dans l'académie : il faut envoyer des justificatifs (contrats antérieurs) à la DPA pour bénéficier de cette grille. Vous avez exercé dans plusieurs ministères, dans différentes fonctions publiques mais toujours au même niveau de recrutement (en référence aux catégories A, B et C).

Vos gestionnaires à la DPA :

Pour avoir des infos sur votre dossier, il faut contacter le gestionnaire selon votre département ou corps de recrutement :

dpa-contractuels-administratifs-14-50-61@ac-normandie.fr

dpa-contractuels-administratifs-27-76@ac-normandie.fr

dpa-contractuels-techniques@ac-normandie.fr

Voici donc les informations telles qu'elles nous ont été communiquées à l'issue du CSA du 3 février 2026 :

A compter du 1^{er} septembre 2022, la rémunération des agents contractuels des filières ATSS est calculée afin de prendre en considération les fonctions occupées, la qualification requise pour l'exercice, l'expérience professionnelle et la qualification détenue par l'agent recruté.

L'ancienneté prise en compte en termes d'avancement dans la grille est décomptée à partir des contrats successifs sans interruptions supérieures à 4 mois.

Critères de classement dans les grilles :

- Examen des diplômes demandés pour le concours du poste ciblé :

Niveau de diplôme	Niveau de recrutement
Sans diplôme à niveau 3	Niveau 1
Niveaux 4 et 5	Niveau 2
A partir du niveau 6	Niveau 3

CSA du mardi 03 février 2026

Questions diverses

- Prise en compte de l'expérience significative en lien avec les missions pour lesquelles l'agent est recruté (sur justificatifs transmis par l'agent: contrats de travail) = attribution de points supplémentaires

Expérience dans le domaine d'activité	Nbre de points supplémentaires
Plus de 5 ans	10
Plus de 10 ans	20
Plus de 15 ans	30

Particularité de recrutement au vu des fonctions exercées :

Filières administratives et techniques / Catégorie A : Recrutement au niveau 4 minimum pour les fonctions de chef de bureau, d'adjoint gestionnaire, d'ingénieur d'étude

Niveau de recrutement étudié aussi selon les responsabilités attribuées au poste et à l'attractivité eu égard au marché de l'emploi.

Filière sociale et de santé : Recrutement au niveau 3 minimum au vu du niveau de diplôme détenu obligatoirement par les candidats de prévention (grille Présance), d'infirmiers de prévention et psychologues du travail.

Les grilles de rémunération :

Filières administratives et technique et PTP :

Catégorie A dont les PTP			Catégorie B			Catégorie C		
Durée	Niveau de rémunération	Indice Majoré	Durée	Niveau de rémunération	Indice Majoré	Durée	Niveau de rémunération	Indice Majoré
2 ans	1	424	2 ans	1	374	2 ans	1	366
2 ans	2	447	2 ans	2	386	2 ans	2	372
2 ans	3	468	2 ans	3	401	2 ans	3	377
3 ans	4	491	3 ans	4	420	3 ans	4	382
3 ans	5	518	3 ans	5	436	3 ans	5	389
3 ans	6	550	3 ans	6	446	3 ans	6	397
3 ans	7	580	3 ans	7	462	3 ans	7	409
3 ans	8	610	3 ans	8	482	3 ans	8	417
3 ans	9	645	3 ans	9	508	3 ans	9	425
	10	678		10	539		10	435

Filières sociale et de santé (catégorie A) :

Infirmiers scolaires			Assistants de service social			Médecins scolaires		
Durée	Niveau de rémunération	Indice majoré	Durée	Niveau de rémunération	Indice majoré	Durée	Niveau de rémunération	Indice majoré
2 ans	1	473	2ans	1	424	2 ans	1	797
2 ans	2	496	2ans	2	447	2 ans	2	820
2 ans	3	517	2ans	3	468	2 ans	3	840
3 ans	4	540	3ans	4	491	3 ans	4	870
3 ans	5	567	3ans	5	518	3 ans	5	900
3 ans	6	599	3ans	6	550	3 ans	6	930
3ans	7	629	3ans	7	580	3 ans	7	960
3 ans	8	659	3 ans	8	610		8	990
3ans	9	694	3 ans	9	645			
	10	727		10	678			

Une question ? Contactez-nous !

Co-secrétaires académiques du SNASUB-FSU

snasub.fsu.normandie@snasub.fr

François FERRETTE

06 11 64 15 57

Nicolas TISSANDIÉ

06 75 94 76 09

Retrouvez toutes nos informations académiques
sur notre nouveau site Internet :

www.snasub-normandie.fr



SNASUB-FSU *Normandie*

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, établissements d'enseignement supérieur,
rectorats, DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports : **des syndicalistes engagé-e-s au quotidien**

Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNASUB-FSU !